



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 septembre 2019

## Communiqué de Presse

### Etiage 2019 : poursuite de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Ces derniers jours ont été secs et estivaux et font suite à un mois d'août qui a connu un fort déficit de précipitations de 50 à 80 % sur l'ensemble du département.

Avec des températures en hausse mi-septembre, la baisse des débits des cours d'eau se poursuit à un rythme légèrement plus faible.

**Ainsi après consultation des membres du comité départemental de gestion de l'eau, le Préfet de la Dordogne a décidé d'instaurer de nouvelles mesures de restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants suivants :**

- **la Lémance et ses affluents** passent en **alerte** (interdiction des prélèvements agricoles = 1 jour par semaine) ;
- **la Manoire et ses affluents** passent en **crise** (interdiction totale des prélèvements, quel que soit l'usage).

**Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 13 septembre à 08h00. Les autres mesures de restrictions restent en vigueur.**

**En outre, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont maintenues jusqu'au 30 septembre 2019.**

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 17 septembre à la préfecture de la Dordogne.

D'ici-là, les services de l'État suivent quotidiennement l'évolution de la situation.

---

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---